

CLASSES D'USAGES PERMIS							
Habitation	H						
unifamiliale	H-1						
Bifamiliale	H-2						
Trifamiliale	H-3						
Multifamiliale	H-4						
Collective	H-5						
Maison mobile	H-6						
Commerce et services	C						
Associés à l'habitation	C-1						
De proximité	C-2						
Local	C-3						
Liés aux véhicules légers	C-4						
Liés aux véhicules lourds	C-5	X					
Liés à l'agriculture	C-6						
Para-industriels	C-7						
Industrie	Ind.						
Légère	Ind-1	X					
Contraignante	Ind-2						
Lourde	Ind-3						
Extraction	Ind-4						
Public, Institut. et Commun.	P						
Parc et espace vert	P-1		X				
Utilités publiques	P-2		X				
Établissements pub., inst., comm.	P-3						
Récréation	R						
Intensive	R-1						
Extensive	R-2						
Agricole et Forestier	A						
Culture et sylviculture	A-1						
Élevage	A-2						
Autres	A-3						
Conservation	C						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT							
Permis		(4)					
Exclus							

NORMES PRESCRITES POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	X						
Jumelé							
Contiguë							
Marges							
Avant minimale (m)	8						
Arrière minimale (m)	7.5						
Latérale minimale (m)	3						
Total latérale minimale (m)	6						
Bâtiment							
Hauteur minimale (m)	3						
Hauteur maximale (nombre d'étages)	2						
Largeur minimale (m)	7.5						
Présence de bandes riveraines	(1)	(1)					

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
(2) (3) ()	(2) (5) Art. 17.7						

ZONE	
I-2	
NOTES	
<p>(1) Voir les dispositions au chapitre 12.</p> <p>(2) Pour toute la zone l'entreposage extérieur est interdit.</p> <p>(3) Les cimetières d'automobiles et de véhicules sont spécifiquement exclus dans toute la zone.</p> <p>(4) La vente au détail de produits fabriqués ou distribués sur les lieux est autorisée pour un maximum de 15% de la superficie de l'établissement industriel dont elle doit faire partie et sans dépasser 45 mètres carrés.</p> <p>(5) Les projets intégrés ne sont pas autorisés.</p>	

AMENDEMENTS	
Numéro	Date

